

La paix entre Juifs et Arabes

Mesdames et Messieurs, notre sentiment profond est que la paix judéo-arabe est possible. Il n'est pas de conflit qui ne puisse être réglé autour d'une table de négociation. Notre espérance est que les uns et les autres manifestent assez de modération et de bonne volonté pour que s'engage enfin un processus qui mettra un terme à ce conflit qui, à bien des égards, est fratricide.

Notre conviction enfin est que, tôt ou tard, sonnera l'heure ou, sur cette terre mille fois sainte, laboratoire de l'unité réelle, renaissances aux horizons, cette nouvelle fraternité et que devienne réalité la parole du prophète : (Isaïe 2.2-4 : « De leurs épées, ils forgeront des socs et de leurs lances des faucilles. Les nations ne lèveront plus l'épée l'une contre l'autre et l'on ne s'exercera plus à la guerre. »)
(Congrès juif mondial, octobre 1977)

La tolérance

La tolérance, qui peut en douter, est, en effet, l'apanage des seules sociétés solides, dotées d'une civilisation et d'une culture qui les rendent aptes à s'enrichir des différences et des diversités des groupes humaines ou religieux qui les composent. Cette tolérance est, à l'évidence, le secret profond de l'implantation millénaire de la communauté juive au Maroc, de son épanouissement et de sa permanence, et ce, à travers les secousses et les soubresauts de l'histoire.

Cette tolérance constitue le fondement de la cohabitation harmonieuse entre musulmans et juifs au Maroc; elle explique la nature

des liens profonds et fraternels, qu'une intimité séculaire a permis de tisser.

(Congrès du Conseil des communautés israélites du Maroc, 28 et 29 octobre 1979)

Les relations judéo-arabes au Maroc

Il faut d'abord reconnaître que, à l'intérieur du grand défi de l'existence juive, notre parcours, à nous Juifs marocains, constitue une sorte de mystère. C'est un parcours qui n'obéit pas, semble-t-il à des termes de logique. On croit souvent en avoir fini avec la singularité du Juif marocain, et c'est à ce moment qu'elle renaît de ses cendres. C'est alors que nous touchons au plus bas que nous retrouvons l'énergie de renaître à l'histoire, d'affirmer que nous ne voulons pas disparaître, et de proclamer que nous sommes d'abord, et avant tout, des hommes de la mémoire.

Notre secret, c'est la fidélité. Notre mot d'ordre tacite, c'est la volonté d'une permanence. Les civilisations, disait Paul Valéry, savent qu'elles sont mortelles. Peut-être les Juifs marocains savent-ils d'intuition qu'ils sont porteurs, bien malgré eux, de quelque chose d'immortel.

Cette fidélité est au centre de ce que fut notre passé, proche et lointain. Elle est au centre de notre présent, où que nous soyons. Sans elle, on ne comprendrait rien, ni à notre histoire ni à notre mémoire. Cette fidélité a été pour nous, tout au long des générations, un devoir et une manière d'être, une vocation et peut-être, un sacerdoce, une permanence et une espérance. Nous sommes d'abord, et essentiellement cela : fidèles.

Notre fidélité est, et a toujours été multiple. Fidèles à la première rencontre du Sinaï où la voix divine a ordonné, pour la première fois à l'homme, une pratique et une morale.

Nul ne songe à prétendre ici que nous n'avons connu au Maroc que des jours heureux. Il y a eu aussi des heures d'inquiétude, des heures où la peur l'a emporté sur le bien-être et la douleur sur l'espérance. Le dialogue avec la communauté musulmane fut parfois difficile.

L'incompréhension a parfois marqué nos relations. Mais il serait injuste de ne pas ajouter qu'à chacune de ces occasions Sa Majesté Hassan II – que Dieu glorifie son règne – a affirmé avec solennité que nous étions membres à part entière de la société marocaine et que sa sollicitude nous était acquise. Cette attitude de compréhension et de confiance est aussi une constante dans notre histoire du dernier demi-siècle. C'est également l'histoire d'une fidélité.

Le troisième volet de notre fidélité concerne nos frères qui ont choisi la terre d'Israël pour l'avoir mise au coeur de leurs prières et de leur liturgie. Cette fidélité-là, nous l'avons aussi pleinement assumée.

(Jeune Afrique no1311/19, février 1986)

Contre l'antisémitisme

Non. Il est impossible de continuer à garder le silence alors que certains folliculaires toujours en mal de copie sont déchaînés contre nous et leur presse est à la recherche de scandales et de polémiques.

Cette presse, nous la connaissons. Elle a le même air de famille un peu partout dans le monde. Car tous les racistes se ressemblent.

Quand ceux dont le rôle devrait être d'informer – et d'informer correctement et justement – se laissent aller aux insultes et à la calomnie,

quand ils recherchent délibérément le scandale et que chacun de leurs articles est un appel – à peine déguisé – à la violence, je dis que cette presse fait honte à notre pays. Nos lecteurs ont pu lire dans notre numéro du mois dernier les quelques lignes au ton modéré que nous avons consacrées en guise de réponse à un article dont l'antisémitisme rappelle à s'y méprendre celui que diffusaient jadis les publications nazies de sinistre mémoire.

Par ailleurs un autre journaliste s'élevait l'autre jour, dans les colonnes d'un quotidien national, contre le fait que certaines rues du Maroc portent des noms de rabbins ou de savants juifs. Au nom de l'égalité des droits des citoyens évidemment.

Toutes ces infâmes et odieuses insultes, nous aurions pu les accueillir avec humour et tout au plus avec un sentiment de honte pour leurs auteurs. Mais nous avons choisi, une bonne fois pour toutes, de lutter contre le racisme d'où qu'il vienne et contre l'antisémitisme sous toutes ses formes.

Nous n'aurons de cesse de dénoncer tous les abus dont une certaine presse use trop à l'égard de l'opinion publique, quand elle aborde nos problèmes.

Nous ne reculerons devant rien dans notre campagne de démystification.

(La voix des communautés, février 1963)

M^r David Amar avec Yitzhak Rabin



Contre la dhimmitude

Il y a quelques jours, notre confrère «L'Avant Garde» organe hebdomadaire de l'Union Marocaine du Travail, se faisait l'écho d'une déclaration que M. Allal el Fassi, ministre d'État chargé des Affaires islamiques aurait faite, devant certains membres des communes rurales de Casablanca et selon laquelle «le Juif marocain n'est qu'un Dhimmi, à savoir un protégé».

Est-il besoin de dire que c'est avec beaucoup de scepticisme que nous avons accueilli cette déclaration. Il serait à tout le moins absurde de penser que M. Allal el Fassi ait pris sur lui de se mettre délibérément en contradiction avec la position officielle gouvernementale qui est, comme chacun sait, que le Juif marocain est citoyen à part entière, jouissant des droits et ayant les mêmes devoirs que son compatriote musulman.

C'est pourquoi nous souhaiterions qu'un démenti émanant du ministère d'État chargé des Affaires islamiques puisse être publié. Outre qu'il mettrait les choses au point, il aurait l'avantage, à notre sens, de confirmer la confiance que nos communautés placent en les destinées de ce pays.

(La voix des communautés, juillet-août-1962)

Sur la conversion de mineures

Depuis quelques semaines, le journal «Al Alaam», l'organe du parti de l'Istiqlal publie presque quotidiennement les photographies de jeunes mineures converties à l'islam.... Il est difficile de garder plus longtemps le silence sur un problème qui touche le fondement même

de nos communautés.... Nous continuons de penser que l'islam est une religion suffisamment riche et humaine pour qu'il soit trouvé dans le plein respect de ses prescriptions une solution conforme avant tout aux droits naturels.

Où est le problème ? Qu'une fille mineure, sous prétexte de conversion, puisse être mariée sans que ses parents en aient connaissance et sans qu'il leur soit désormais possible même d'entrer en communication avec elle... Que cette fille mineure ne puisse pas dénouer les liens qui l'attachent à sa nouvelle religion.» Nous réclamons une solution juste et équitable.

Que le Grand Rabbinate du Maroc prenne ses responsabilités. Dieu reconnaîtra les siens.

(La voix des communautés, mai-juin 1962)

Pour la liberté de circulation

À propos de l'octroi de passeports à tous les citoyens marocains qui en feraient la demande: «Qu'une bonne fois pour toutes soit rétabli le droit fondamental à l'exercice duquel aucun argument sérieux ne peut être opposé et dont la non-application engendre au contraire les situations les plus préjudiciables à l'intérêt général.»

(La voix des communautés juillet 1961)

Sur la jeunesse

Les jeunes gens issus des groupements de jeunesse doivent se poser la question de savoir s'il est juste et normal qu'ils restent à l'écart de la vie réelle en société qui est celle de l'âge



M^r David Amar et Feu Sa Majesté, Hassan II, Roi du Maroc

adulte et dont leur jeunesse n'aura été que la préparation. Les problèmes de leurs aînés seront, sont déjà les leurs et les responsabilités leur incombent en premier chef.

La tour d'ivoire est un lieu de méditation fort commode peut-être, mais est-il honnête de s'en servir pour esquiver votre part du fardeau commun?

(La voix des communautés, décembre 1961)

Au lendemain de l'indépendance du Maroc

Des déclarations d'inclusion des Juifs à titre de citoyens à part entière furent faites peu avant l'indépendance par le secrétaire général de l'Istiqlal **Ahmed Balafrej**. Des entrevues rassurantes furent données par des leaders

marocains dans le Jewish Chronicle par **Abdel Kader Benjelloun**, dirigeant du Parti démocrate de l'Indépendance dans le Jewish Observer et par **Abdelhamid Bouabid**, membre du bureau politique de l'Istiqlal. Ce dernier déclara : « Personnellement, je ne vois aucun inconvénient à ce que les Juifs marocains entretiennent des liens familiaux, culturels et spirituels avec ceux établis en Israël. » En octobre 1955, le Conseil du Trône réuni pour former le premier gouvernement marocain (composé du grand vizir **Al Mokri**, du pacha **M'Barek Bekkay**, du caïd **Tahar ou'Assou** et du nationaliste **Mohamed Sbihi**) émit la déclaration suivante : « Le Maroc va s'engager dans une nouvelle ère démocratique qui garantira à tous les Marocains, quelle que soit leur confession, l'égalité des droits et des devoirs. »

Le ton changea en 1956 lorsque l'Istiqlal accusa les Juifs qui quittaient le Maroc d'être des mauvais citoyens qui refusaient de souffrir avec leurs frères musulmans. Que ceux d'entre eux qui transféraient leur fortune en Israël étaient des traîtres. Pourtant, la majorité de l'émigration juive affectait alors les classes les plus défavorisées. La remarque faite par le directeur du Ministère de l'Intérieur au secrétaire général du Conseil des communautés juives au Maroc David Amar qui venait demander de respecter la libre circulation des citoyens marocains, est significative d'un certain état d'esprit : « Dans le fond, j'ai souvent réfléchi à la question et je me suis demandé s'il fallait aller contre 70 millions d'Arabes ou 250 000 sujets israélites. »

Avant même son retour au Maroc, le sultan ne manqua pas de rappeler que les Juifs jouiraient d'une égalité de droit absolue : « Ils (mes sujets juifs) jouiront des mêmes droits que leurs compatriotes musulmans, sans restriction

d'aucune sorte.» Il y eut une politique d'ouverture intégrationniste qui se traduisit par la nomination d'un ministre des Postes juif, le **Dr Léon Benzaquen** et cela suscita un enthousiasme extraordinaire. Il nomma également cinq Juifs au Conseil national consultatif constitué de 75 membres: Le rabbin **Bensabat** de Larache, **Lucien Bensimon, David Benazéraf et Jo Ohana** de Casablanca ainsi que l'avocat **Jacques Elkaïm** de Rabat. Le roi supplia les Juifs de ne pas quitter le Maroc et exprima le désir d'intégrer l'ensemble des organisations philanthropiques au Maroc.

Un décret fut édicté en septembre 1956 interdisant aux Juifs d'aller en Palestine et intimant à ceux qui s'y sont rendus de retourner au Maroc. On fit des difficultés aux Juifs pour obtenir un passeport et, suite à des démarches de la communauté juive, le roi rétablit l'octroi de passeports à des citoyens marocains sans distinction aucune. L'arabisation de l'administration fut entreprise et il y eut de nombreuses plaintes dues au fait que de nombreux postes n'étaient pas accessibles aux Juifs. Il y eut des tentatives de la part de membres de l'Istiqlal d'interdire l'enseignement de l'hébreu dans les écoles de l'Alliance, mais elles demeurèrent sans lendemain. Lors d'un rallye de scouts israéliens, le Prince Hassan déclara comprendre la nature des liens qui unissaient les Juifs à la Terre sainte, qui étaient de la même nature que ceux qui unissaient les Musulmans à La Mecque: «Le regard de certains d'entre vous se tourne vers Jérusalem, comme celui des Musulmans vers La Mecque, mais nos pieds sont sur la terre marocaine.» La présence du Prince Hassan aux offices de Yom Kippour à Casablanca en 1958 constitua en soi une révolution psychologique.

Or, le Maroc devint membre de la Ligue arabe en 1958 et, lorsque celle-ci se réunit à Casablanca en septembre 1959, le gouvernement marocain décida de cesser les liens postaux – évalués à près de 30 000 lettres par mois –

qu'il entretenait avec l'État d'Israël.

À nouveau l'on fit des difficultés aux Juifs pour obtenir leur passeport. Quelques jours après l'interruption des relations postales avec Israël, la radiodiffusion officielle prit à partie les Juifs, regrettant qu'Hitler soit mort avant d'être venu à bout de son projet de «solution finale» et déclara que les Juifs ont été de tout temps des menteurs, des fourbes et des traîtres, depuis Abraham, Isaac et Jacob jusqu'à Salomon.» Le camp d'émigration Kadima fut fermé et l'émigration vers Israël se poursuivit de façon clandestine. La presse et plus particulièrement la presse de l'Istiqlal se lança dans des diatribes haineuses. Dans les pages du quotidien *Al-'Alam*, le journaliste **Hassan Chérif** décrivait ainsi les Juifs: «Ce sont des puces, des renards, des usuriers, ils ont une insatiable soif d'argent.» L'hebdomadaire *Akhbar ed-Dounya* revenait de façon obsessionnelle avec des déclarations véneuses envers les Juifs. Il va sans dire que les écrits d'*Akhbar ed-Dounya* générèrent la suspicion



entre les deux communautés.

Le statut des Juifs marocains

Un long chemin a été parcouru: les rois Mohamed V, Hassan II et Mohamed VI ont reconnu sans ambiguïté que les Juifs étaient égaux en droits et en devoirs. Sans mentionner l'abolition du statut traditionnel des non-Musulmans, l'ouverture d'esprit et l'égalité de fait ont relégué ce statut aux oubliettes. Nous sommes très loin du discours que tenait le sultan Abderrahmane au consul de France à Tanger en 1842 à l'effet que les Juifs jouissaient de la protection (*dhimma*) pour autant qu'ils respectent les conditions imposées par la loi religieuse: «Notre religion glorieuse ne leur attribue que des marques de l'avilissement et de l'abaissement; aussi, le seul fait pour un Juif d'élever la voix contre un musulman constitue une violation des conditions de la protection. Si chez vous (en France) ils sont égaux en tout, s'ils sont assimilés à vous, c'est très bien dans votre pays, mais pas dans le nôtre.»

Le tournant démocratique du Maroc moderne est patent en plus d'un titre. Toutefois, les messages éclairés de la monarchie ne sont pas toujours reflétés dans la réalité. La liberté des Juifs est-elle totale? C'est une liberté citoyenne. Un Juif peut-il s'exprimer sur la situation au Moyen-Orient sans recourir à la langue de bois ou au discours extrémiste anti-israélien? Nous n'en sommes pas encore rendus tout à fait là. Le tourisme israélien au Maroc a sûrement changé les perceptions des Marocains sur le conflit, mais, de façon générale, l'impartialité est loin d'être atteinte. La plupart du temps, les conversations privées laissent entrevoir une compréhension bien plus nuancée de la réalité qui, en public, ne se manifeste que très rarement.

Malgré leur exode, les Juifs du Maroc ont conservé un grand respect envers la royauté.

Mais, il faut le noter: le baromètre des relations des Juifs marocains avec leur pays d'origine a oscillé en fonction des actions prises par ce pays par rapport à l'État d'Israël.

De la liberté d'expression des Juifs au Maroc

La Voix des communautés devint le journal communautaire après l'indépendance. Après une première période durant laquelle le journal servit d'organe d'information pur et simple, les événements le forcèrent à l'activisme. Ainsi, en 1962, face aux critiques de journaux arabes sur les départs des Juifs, le journal répondit: «Dûment autorisés par le gouvernement, munis de papiers en règle, ils (des Juifs) ont quitté le Maroc pour tenter de prendre un nouveau départ dans l'existence sous d'autres cieux.»

Face aux attaques répétées de la presse en langue arabe sur les Juifs, le journal, sous l'impulsion du chef de la communauté **David Amar** précisait: «Il est à la portée de tous, si l'on veut considérer, une fois pour toutes, le Juif comme un citoyen sans restriction d'aucune sorte... Demander des mesures de contrainte, des restrictions à une quelconque des libertés essentielles, va à l'encontre du but que l'on prétend rechercher... La solution réside dans une liberté absolue des mouvements.» Devant la pléthore d'articles haineux de journaux marocains, le journal de la communauté juive écrivit en 1962: «Il faut qu'ils (les dirigeants des partis politiques) s'aperçoivent qu'une simple déclaration faite au bout des lèvres, vague et imprécise sur la fraternité et l'égalité, ne peut contrebalancer des séries d'articles venimeux, bourrés de calomnies, de griefs ramassés dans

toutes les publications racistes.»

Le fait que les Juifs marocains exigeassent publiquement le respect de leurs droits était sans précédent. Historiquement, les porte-paroles de la communauté juive étaient très prudents... L'hebdomadaire marocain *Akhbar Ed-Dounia* exprima son étonnement ainsi : « Décidément, les Juifs ont bouffé du lion ! »



Lorsque le journal syndicaliste L'avant-garde attribua au chef du parti de l'Istiqlal **Allal Al-Fassi** la déclaration selon laquelle « le Juif marocain n'est qu'un *dhimmi*, à savoir un protégé. » La *Voix des communautés* s'exprima ainsi : « Il serait absurde de penser que M. Allal Al-Fassi ait pris sur lui de se mettre délibérément en contradiction avec la position officielle gouvernementale qui est, comme chacun sait, que le Juif marocain est citoyen à part entière, jouissant des droits et ayant les mêmes devoirs que son compatriote musulman... Si elle était vraie, la déclaration de M. Allal Al-Fassi serait aussi ridicule qu'anachronique. C'est pourquoi nous souhaitons qu'un démenti mette les choses au point. » Ce qui fut fait lors d'une rencontre avec un collaborateur du journal : « La loi fondamentale du Royaume, dit Allal Al-Fassi, a donné acte à tous les citoyens de l'égalité de tous devant la loi. Il n'y a pas de discrimination raciale au

Maroc et elle n'existera jamais chez nous. »

Lors de la conversion forcée de centaines de jeunes mineures juives par le Ministère des Affaires islamiques, la Voix des communautés s'exprima ainsi : « Si d'aucuns se complaisent dans le rôle de Juifs honteux, libre à eux. Nous avons choisi la parole et la libre expression. » Dans un éditorial traduit en langue arabe et diffusé partout au Maroc, y compris à l'étranger, David Amar exprima son espoir que « ce problème angoissant et générateur de malaise trouve une solution digne d'un pays connu pour ses traditions humaines. »

Peu après l'éditorial bilingue de *La voix des communautés*, le ministère des Affaires islamiques fut aboli. La réaction militante du journal et des leaders qui s'exprimaient par son biais avait porté fruit. Mais les dommages furent énormes. Ce fut essentiellement au début des années soixante que la communauté juive marocaine enregistra le plus grand nombre de départs.

Départs pour Israël

Avant l'indépendance du Maroc, près de 90 000 Juifs quittèrent le pays pour aller s'établir en Israël. Beaucoup le firent par idéalisme, d'autres craignaient le retour de la période d'instabilité et d'insécurité qui avaient régné avant le Protectorat et dont ils avaient été jadis les victimes premières. Or, l'indépendance du Maroc se fit dans la joie et lorsqu'un Juif fut nommé ministre du Gouvernement en 1956, l'euphorie fut à son comble.

Toutefois, l'adhésion du Maroc à la Ligue arabe le 1^{er} octobre 1958 fut accompagnée par une hargne antijuive des plus prononcées dans la presse politisée. Aussi 29 000 autres Juifs quittèrent le pays dans la clandestinité. En 1961, les brutalités policières à l'endroit des Juifs lors de la visite du président égyptien Nasser et le

nauffrage du bateau Pisces au large des côtes méditerranéennes, alors qu'il transportait des immigrants clandestins à destination d'Israël, eurent un grand retentissement dans le monde. Désormais, l'émigration vers Israël devint semi-légale et 83 000 autres Juifs quittèrent le pays entre 1961 et 1965. Une campagne de boycottage des commerces appartenant à des Juifs fut déclenchée après la guerre des Six Jours et 35 000 Juifs émigrèrent. Depuis, la communauté juive n'est plus que l'ombre de ce qu'elle avait été jadis.

Retrouvailles

La communauté juive marocaine put participer au Congrès juif mondial en 1977. À cette époque, le roi Hassan II déplora la tragédie historique que constituaient cette incompréhension et cette guerre entre les fils d'Abraham. Durant ses entretiens avec **Nahum Goldman** président du Congrès juif mondial, il exprima son ambition de réconcilier Juifs et Arabes. Et de fait, ce fut au Maroc que se

tinrent les premiers contacts israélo-égyptiens qui menèrent à la paix de Camp David en 1978. Par ailleurs, le plan de paix de Fès en septembre 1982, traça des lignes directrices pour un plan de paix potentiel.

Parallèlement, le Maroc découvrit que les communautés juives marocaines dispersées dans le monde ont gardé de fortes attaches émotionnelles avec le Maroc et vit en elles les ambassadrices naturelles du Maroc sur de nombreux plans. **David Amar** fonda le *Rassemblement mondial des Juifs du Maroc* réunissant entre autres les représentants des associations existantes, en vue de développer les sentiments d'attachement et de solidarité envers le Maroc. En juin 1984 se tint au Maroc un Congrès avec une délégation israélienne importante et l'espoir renaquit. Le roi Hassan II déclara aux délégués : « Vous êtes nos frères en Dieu, nos frères sur Terre et nos frères dans les droits. » Le député israélien Raphaël Édery parla de « bourgeons de la paix » et le ministre d'État marocain proclama que « Juifs et Arabes sont confrontés aux mêmes épreuves et aux mêmes défis. »

(Il était une fois le Maroc, Éditions iUniverse)

